



TABLE DES MATIERES

PRINCIPALES INSTRUCTIONS.....	2
ORGANISATION GENERALE.....	3
1. Introduction.....	3
2. Accessibilité.....	3
3. Info constructeurs de stand.....	4
a. Construction de stand.....	4
b. Montage.....	5
c. Démontage.....	5
d. Commandes biens et services.....	6
e. Ligne de temps – Préparatifs.....	7
f. Ligne de temps – Sur place.....	8
4. Documents pour exposants et constructeurs de stand.....	9
a. Introduction.....	9
b. Laissez - passer.....	9
c. Cartes d'entrée.....	9
d. Bon pour catalogue.....	10
e. Carte d'approvisionnement.....	10
f. Abonnements de parking.....	10
g. Dernières instructions.....	10
5. Assurance.....	11
6. Catalogue & site web.....	12
a. Photo & logo (obligatoire).....	12
b. Vos coordonnées.....	12
c. Classification par article.....	12
7. Sécurité.....	13
a. Règlement de sécurité.....	13
b. Charte de sécurité (obligatoire).....	14
8. Optimalisez votre participation.....	15
a. Balthazars awards.....	15
b. Styles tendances.....	17
c. Photos supplémentaires site web.....	19
d. Publicité supplémentaire dans le catalogue.....	19
e. Information pour la presse.....	19
f. Publicité.....	19
9. Divers.....	20
a. Musique sur votre stand.....	20
b. Internet.....	20
c. Surveillance/Sécurité.....	20
d. Guichet automatique de banque.....	20
e. Interdiction de fumer.....	20

1. Lisez ce vadémécum attentivement!

2. Informations importantes:

- a. Naviguez vers votre compte en ligne personnel. (Plan du stand, commandes, adaptez vos données de contact, etc.).
- b. Commandez à temps, les prix augmentent automatiquement après un certain temps (pg. 6).
- c. Les documents pour exposants et constructeurs de stand vous seront envoyés début octobre.

3. Premières choses à faire:

- a. Envoyez ce vadémécum, ainsi que le lien vers votre compte en ligne personnel à votre constructeur de stand.
- b. Envoyez-nous votre photo & logo en haute résolution.
- c. Commandez votre raccordement électrique.
- d. Envoyez-nous votre plan de stand avec indication de l'endroit où vous souhaitez avoir la connexion électrique (et eau).
- e. Envoyez la charte de sécurité dûment remplie à Brussels Expo.

4. A surveiller en 2017:

- a. **Toutes les commandes** (Salon du Meuble & Brussels Expo) **se font uniquement en ligne**. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur votre **compte en ligne personnel**.
- b. Le mercredi 08/11, **le salon ferme ses portes à 18h**. Il est interdit de commencer à emballer ou à démonter le stand le mercredi avant 18h.
- c. Aux pages 7 & 8, vous trouverez 2 lignes de temps très pratiques.
- d. L'évacuation devra être terminée pour le vendredi 11 novembre à 14h.
- e. La hauteur standard est de 3m, une fois cette limite dépassée, vous êtes responsable pour la finition de l'arrière de votre construction.
- f. Respectez les limites de votre stand !
- g. Prévoyez un extincteur sur votre stand (stand > 72m²).
- h. Si vous avez une armoire électrique sur votre stand, celle-ci doit rester accessible à tout moment (les portes doivent pouvoir s'ouvrir entièrement et le personnel doit pouvoir se tenir à minimum 1 mètre du matériel électrique). Idem pour les lances d'incendie.
- i. Le WIFI dans les palais accessible via une page d'enregistrement, une connexion singulière peut être commandée.
- j. Les camions < 3.5 t ne pourront pas se joindre au convoi au moment du démontage et n'auront accès au site de Brussels Expo que une fois que le convoi est entièrement rentré.
- k. Pendant le montage et le démontage, les couloirs doivent rester libres (min. 1m) afin que d'autres exposants ne voient pas l'accès à leur stand bloqué.



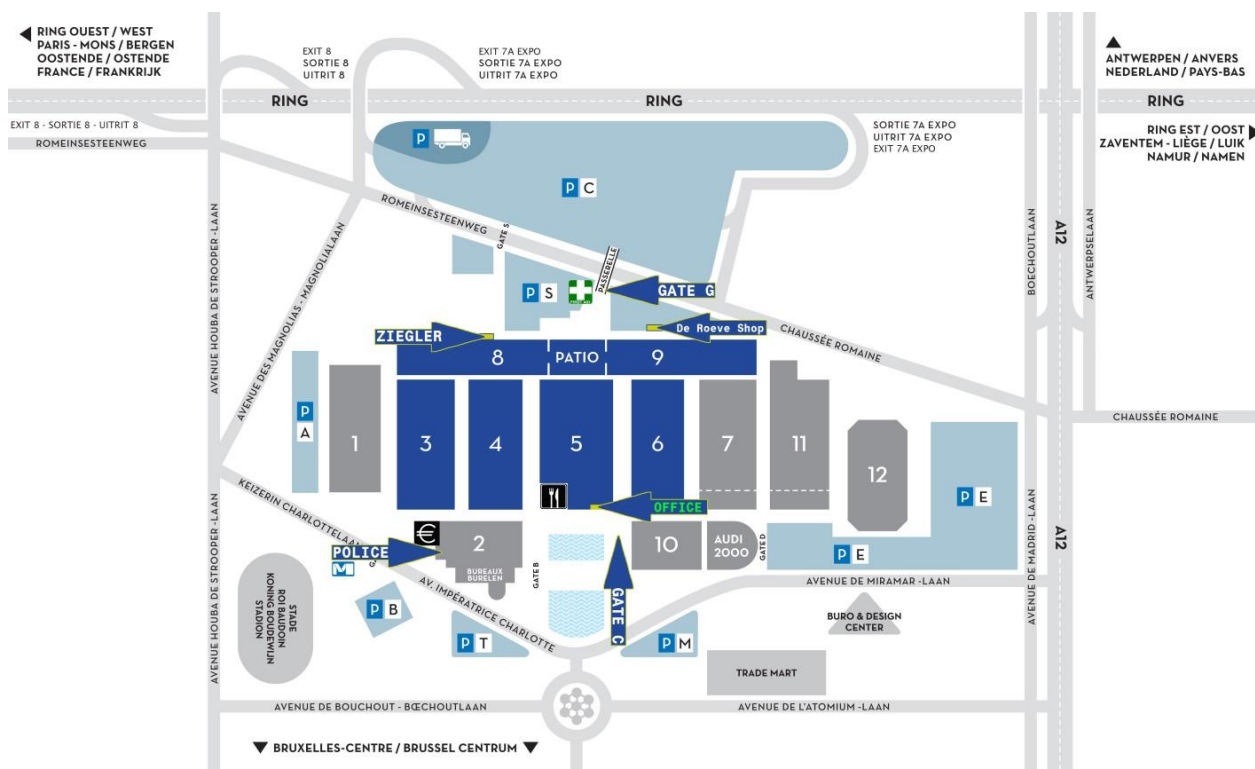
1. Introduction

Cher exposant, lisez ce vadémécum attentivement afin d'être bien préparé pour le salon. Vous y trouverez toutes les informations pratiques quant à votre participation. Si vous n'y trouvez pas réponse à une certaine question, n'hésitez surtout pas à nous contacter!

N'oubliez pas que **ce vadémécum est disponible en ligne sur votre compte personnel**, ou vous pourrez **placez vos commandes** et **trouver le plan de votre stand**. Le lien pour y accéder vous a été envoyé par e-mail.

2. Accessibilité

Brussels Expo – Visiteurs et livraisons	Meubelbeurs – Bureau central
BRUSSELS EXPO Place de Belgique 1 1020 BRUXELLES, BELGIQUE	SALON DU MEUBLE BRUXELLES Allée Hof Ter Vleest 5b7 1070 BRUXELLES, BELGIQUE
Tel.: +32 2 558 97 20 Fax.: +32 2 558 97 30 E-mail: adm@salondumeuble.be	
Pendant le salon, nos bureaux déménagent vers Brussels Expo. Vous nous y trouverez dans le secrétariat à l'avant du hall 5 (à droite de l'entrée principale). Le secrétariat sera ouvert à partir du lundi 30 octobre de 8h à 20h.	



3. Info constructeurs de stand

a. Construction de stand

- Respectez les limites de votre stand!
- Toute construction ou publicité (affiche, drapeaux, etc.) dans les couloirs est interdite, également en hauteur.
- Tous les stands doivent être autoportants, sans suspension ou soutien contre les murs et plafond. Sauf accord spécial préalable, la hauteur ne peut dépasser 3,5m.
- Si la **hauteur standard de 3m** n'est pas respectée et que, dès lors, votre stand dépasse celui de vos voisins, il est impératif que **la finition à l'arrière de votre construction** soit exécuté non seulement au niveau peinture mais également au niveau des fils électriques ou autres.
- Les stands d'un ou de plusieurs étages doivent être soumis au contrôle d'un organisme agréé. A ce sujet, nous vous prions de consulter notre organisation.
- Lors du placement de votre tapis, l'utilisation d'un ruban autocollant de mauvaise qualité peut entraîner des frais de nettoyage supplémentaires. Ces frais vous seront évidemment portés en compte.
- **Les emballages et déchets doivent être évacués par l'exposant.** Dans la négative, des frais seront portés en compte. Veuillez essayer de placer vos déchets de manière ordonnée afin que d'autres ne les considèrent pas comme une décharge collective. Des conteneurs à déchets peuvent être commandés en ligne.
- Les travaux de suspension feront l'objet d'une demande directe auprès de Brussels Expo, via leurs webshop, et seront exécutés par l'organisme agréé de Brussels Expo.
- **Si vous avez un boîtier électrique sur votre stand, celui-ci doit rester accessible à tout moment** (les portes doivent pouvoir s'ouvrir entièrement et le personnel doit pouvoir se tenir à **minimum 1 mètre** du matériel électrique). Les raccordements pour eau ou incendie situés sur votre stand doivent également rester accessibles à tout moment ! (Les raccordements sont indiqués sur votre plan).
- Des mesures spécifiques sont d'application concernant la sécurité incendie et le raccordement électrique. Nous vous enverrons la réglementation sur simple demande ou vous pouvez la télécharger sur votre compte en ligne personnel. Un organisme de contrôle agréé veille à ce que les consignes soient respectées.
- Pendant le montage et le démontage, les couloirs doivent rester libre (min. 1m) afin que d'autres exposants ne voient pas l'accès à leur stand bloqué.
- Les **voitures privées** n'auront pas accès à l'enceinte du Heysel durant le montage et le démontage. Vous recevrez une dérogation pour décharger dans l'enceinte le jeudi 02/11 après-midi, le vendredi 03/11 après-midi et le samedi 04/11 toute la journée durant maximum une demi-heure.
- Les véhicules (voitures, camions et remorques) sont interdits dans les halls d'exposition. Les véhicules déchargés doivent immédiatement quitter l'enceinte desdits halls pour se garer sur le parking C pendant la période de montage. Pour rester sur le Parking C durant le Salon, un abonnement de parking peut être commandé en ligne.
- Les remorques ne peuvent jamais être détachées entre les halls.

b. Montage

- A partir du lundi 30 octobre pour les exposants montant eux-mêmes leur stand ou le laissant monter sous leur responsabilité par un constructeur de stand.
- A partir du mercredi 01 novembre pour les exposants laissant monter les panneaux de séparation par le Salon du Meuble.
- A partir du jeudi 02 novembre pour les exposants ayant commandé un stand clé-en-mains ou un stand dans les segments Square et Holland à la Carte.
- Les heures de montage sont de 7h du matin à 20h du soir. Il est possible de commencer plus tôt et de terminer plus tard si vous prévenez l'organisation à l'avance ou pendant la période de montage au secrétariat à l'avant du palais 5.
- Pré-montage est possible moyennant rétribution, veuillez contacter notre organisation.
- Tout camion ou camionnette désirant accéder à l'enceinte du Heysel doit obligatoirement posséder un laissez-passer (à télécharger en ligne sur votre compte personnel). Des suppléments peuvent être commandés. **Laissez-passer oublié**: à obtenir au secrétariat à **5€/pièce**. N'oubliez pas votre constructeur de stand!
- Les constructeurs de stand (sans véhicule) peuvent entrer dans l'enceinte du Heysel sans autorisation spéciale durant la période de montage et démontage.
- Les marchandises doivent être sur place au plus tard le vendredi 03 novembre et l'aménagement des stands doit être terminé le samedi **04 novembre pour 11h. A partir de ce moment, tous les passages doivent être libérés.**
- Pendant le montage, les exposants et constructeurs de stand trouveront plat du jour, soupe, sandwiches et boissons à l'avant du hall 5.

c. Démontage

- A partir du **mercredi 08 novembre à 18h**. L'emballage des marchandises, les travaux de démontage et le transport ne peuvent débuter qu'après la fermeture du Salon, c.-à-d. après 18h. **Il est permis de travailler jour et nuit** jusqu'au vendredi 14h.
- Pour les ouvriers et constructeurs de stand, l'accès au Salon est interdit avant 18h.
- Le regroupement des camions se fait sur le Parking C. Pour garantir le bon déroulement des opérations, les camions seront réunis par hall. La répartition en groupes et l'itinéraire exact seront communiqués dans les dernières instructions. Attention: **Les camions < 3.5 t ne peuvent pas** participer au convoi et doivent attendre que tous les poids lourds soient entrés dans l'enceinte du Heysel.
- Les tapis, rubans adhésifs et déchets doivent être enlevés par l'exposant.
- **L'exposant doit restituer son stand dans l'état où il l'a trouvé.** Les traces de souillure et les dégradations éventuelles seront réparées par le Salon du Meuble. Les frais de ces travaux seront facturés à l'exposant.
- Si l'évacuation d'un stand se fait partiellement ou trop tard, le Salon du Meuble sera contraint d'enlever le matériel présent, l'emballage ou le tapis aux frais et risques de l'exposant.
- Les exposants du Square ou Holland à la Carte, ainsi que les exposants ayant commandé un stand clé-en-main doivent avoir évacué leurs stands au plus tard le jeudi 09 novembre à 14h.
- L'évacuation devra être terminée pour le vendredi **10 novembre à 14h**.

d. Commandes biens et services

A partir de 2017, les commandes de biens et services se font uniquement en ligne via votre compte personnel. Le lien vers votre compte vous a été envoyé par e-mail de confirmation de stand, qui contient également la facture d'acompte. Si nécessaire, le lien peut vous être renvoyé sur simple demande. En addition aux commandes traitées par le Salon du Meuble, vous y trouverez également le lien vers le site web de Brussels Expo (pour travaux de suspensions*, connexion internet singulière, etc.), ainsi que plusieurs biens et services de nos partenaires fixes.

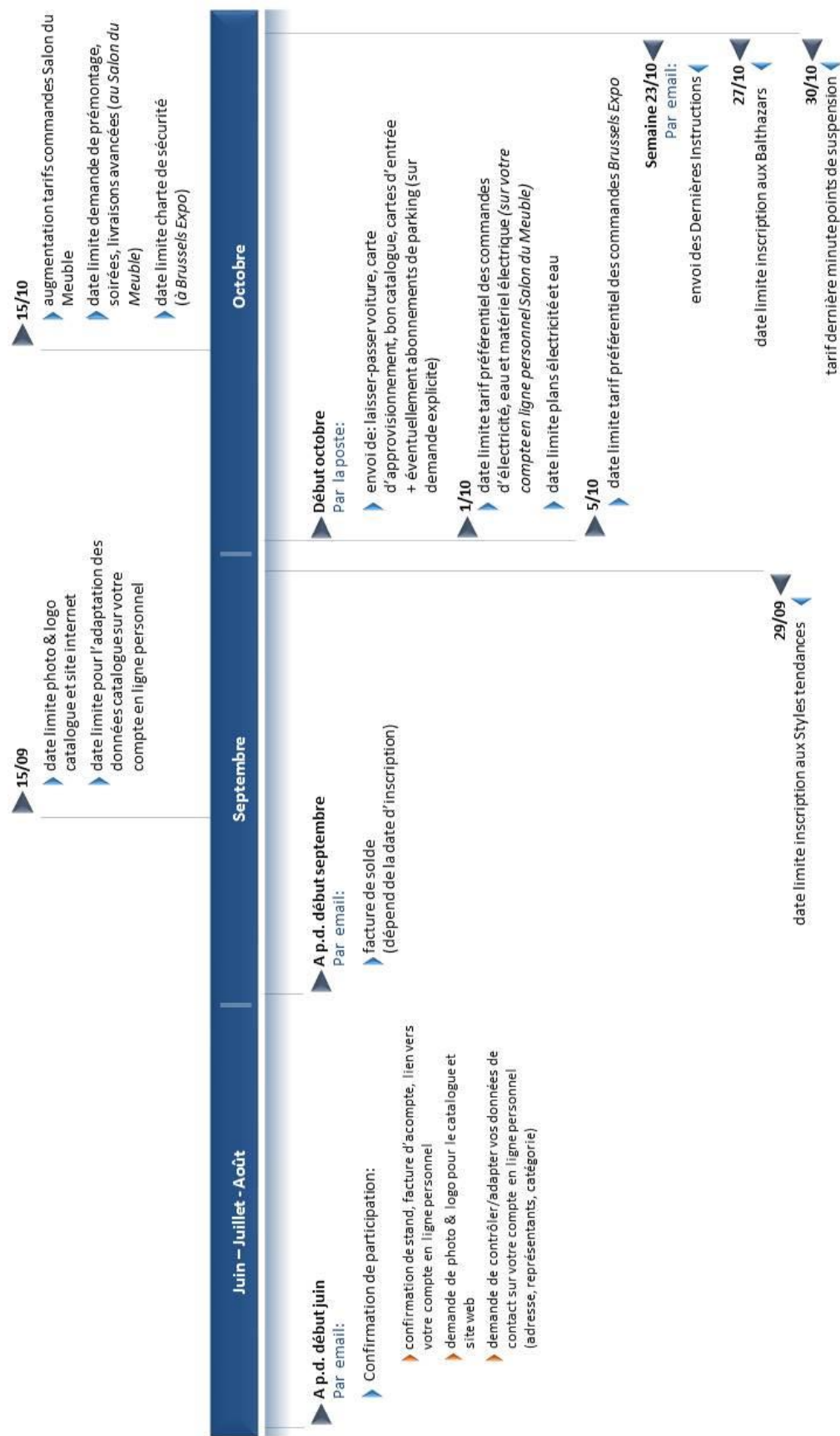
Commandez à temps, les prix augmentent automatiquement après un certain temps :

Commande par	Tarif préférentiel	Tarif standard	Tarif standard + 20%
Salon du Meuble Bruxelles	Jusqu'au 01/10/17	Du 02/10/17 au 14/10/17	A p.d. 15/10/17
Brussels Expo	Jusqu'au 05/10/17	A p.d. 06/10/17	A p.d. 30/10/17*
Partenaires		A voir brochure ou bon de commande	

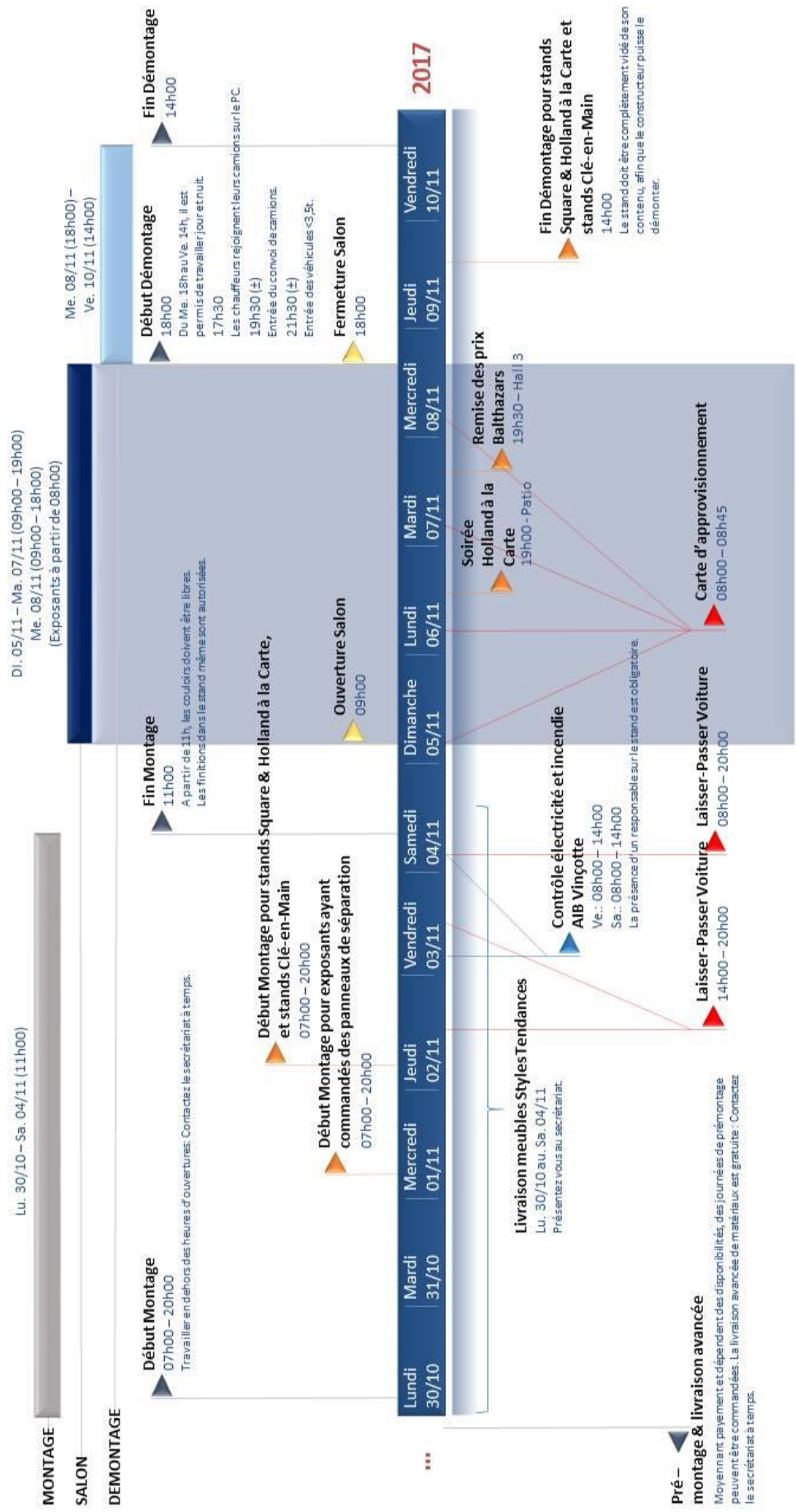
*** Tarif dernière minute uniquement pour les points de suspension.**

Les commandes des biens et services sont toujours facturées aux exposants, jamais aux constructeurs de stand.

e. Ligne de temps - Préparatifs



f. Ligne de temps – Sur place



4. Documents pour exposants et constructeurs de stand

a. Introduction

Après la confirmation de votre inscription vous recevrez plusieurs documents nécessaires afin d'assurer une organisation sans encombres. Ci-dessous, vous trouverez une énumération de ces documents ainsi qu'une explication et la période à laquelle ils vous seront envoyés.

b. Laissez-passer

Il y a deux types de laissez-passers: pour camions et voitures. Les deux sont gratuits. Ces cartes permettent à l'exposant et son constructeur de stand d'accéder au site de Brussels Expo. Chaque véhicule voulant entrer dans l'enceinte de Brussels Expo doit disposer du bon laissez-passer et, une fois déchargée, immédiatement quitter le site.

Le laissez-passer **pour camions** doit être **téléchargé en ligne sur votre compte personnel**.

Attention : Chaque chauffeur qui se présente sans laissez-passer, devra obligatoirement se présenter au secrétariat afin d'en acheter un (5€/pièce) avant de pouvoir entrer. Les laissez-passers pour camions sont obligatoires pendant toute la période du montage. La lettre capitale (A,B,C,D,E) indique dans quel groupe les camions doivent se ranger sur le parking C pour le convoi avant le départ du démontage.

Le laissez-passer **voitures** vous est **envoyé début octobre (par la poste)**. Chaque exposant ne reçoit que un seul laissez-passer voitures. Les périodes pendant lesquelles les voitures sont permises d'accès, sont clairement indiquées sur le document même. **Attention :** Mis-à-part ces périodes bien définies, toute voiture est interdite sur le site !

c. Cartes d'entrée

Les cartes d'entrée vous sont **envoyées début octobre (par la poste)** et sont gratuites. Vous recevez 1 carte par 10m² avec un minimum de 5 et un maximum de 50. Nous vous prions de ne pas donner ces cartes à vos clients. Notre organisation s'occupe personnellement de les inviter, afin de pouvoir les enregistrer.

Voulez-vous être certains que vos meilleurs acheteurs ont été invités, envoyez-nous alors avant le 31 Aout une liste Excel avec vos 20 acheteurs les plus importants. La liste doit au minimum comprendre les données suivantes : Nom et adresse de la société, numéro de téléphone, e-mail et nom complet de la personne de contact.

d. Bon pour catalogue

Le bon pour catalogue vous est **envoyé début octobre (par la poste)** et est gratuit. Vous pourrez l'échanger contre le catalogue du salon à chaque entrée ou au secrétariat.

e. Carte d'approvisionnement

La carte d'approvisionnement vous est **envoyée début octobre (par la poste)** et est gratuite. Cette carte permet à l'exposant d'accéder au site de Brussels Expo pendant les 4 jours du salon de 8h à 8h45. A 8h45, tous les véhicules doivent avoir quitté le site. Si cette règle n'est pas suivie, le Salon du Meuble se verra obligé de faire remorquer la voiture par la police aux frais du participant.

f. Abonnements de parking

Vous pouvez commander des abonnements de parking sur votre compte en ligne personnel. Ceux-ci seront mis à votre disposition au secrétariat pendant la période de montage. **Ils ne seront envoyés par la poste que sur demande explicite, devant nous être communiquée suffisamment à l'avance (01/10).**

Ils sont payant ! Il y a 3 types d'abonnements : Couvert (Parking S) et non couvert (Parking C) pour voitures et un abonnement pour camions (Parking C).

Les abonnements pour les parkings A/B/T/M seront disponibles au secrétariat. Les tickets journaliers sont disponibles au parking même.

Attention : Nous ne les envoyons plus par la poste à partir du 1^{er} octobre. Les abonnements commandés au secrétariat pendant la période de montage seront uniquement donnés moyennant un paiement immédiat (pas de chèques).

Pendant le montage et démontage, les camions peuvent se garer gratuitement sur le parking C. Pour la durée du Salon, un abonnement pour rester sur le parking C doit être commandé.

g. Dernières instructions

Les dernières instructions vous sont **envoyées fin octobre (par e-mail)**. Ce document contient un condensé de toutes les mesures pratiques à prendre ainsi que d'éventuels nouveaux éléments informatifs. Lisez-le attentivement afin d'éviter toute mauvaise surprise !

5. Assurance

La souscription à l'assurance « tous risques exposition » est obligatoire. Le Salon du Meuble a souscrit une assurance collective clou à clou. Nous vous envoyons le contenu de la police sur simple demande. **Nous facturons AUTOMATIQUEMENT cette assurance obligatoire « tous risques exposition » à 1,20 €/m².**

Etendue de l'assurance:

Cette assurance couvre aux conditions générales «tous risques exposition» les biens désignés contre les risques de destruction totale ou partielle, détérioration, vol ou disparition, depuis le moment où les marchandises quittent votre firme jusqu'au retour dans votre firme. Le séjour au Salon du Meuble, les risques de chargement et de déchargement sont compris ainsi que les risques grèves et émeutes.

Cette assurance est valable uniquement en Europe et pour des transports directs depuis votre firme jusqu'au retour. Les stockages ou traitements chez des tiers ne sont pas couverts. Le terrorisme est exclu. La durée maximale d'assurance est fixée du 23/10 au 17/11.

Franchise:

Une franchise de 125 € par sinistre reste à charge de l'exposant.

Valeur assurée (sauf en cas d'incendie):

- Matériel de stand et biens exposés : 154,93 €/m² au premier risque.
- Objets fragiles et matériel électrique (verrerie, céramique, marbre, miroirs, porcelaine, faïences, spots, lampes, etc.) et appareils électroniques et de sonorisation (vidéo, hifi, etc.) : 92,96 €/m² au premier risque.
- Les ustensiles tels que caisses à outils, marteaux, tournevis, foreuses, échelles, gsm et PC portable ne sont pas couverts par l'assurance.

Valeur assurée en cas d'incendie y compris foudre, explosion, chute d'avions :

557,76 €/m² au premier risque pour matériel de stand et biens exposés y compris objets fragiles, matériel électrique, appareils électroniques et de sonorisation.

Préjudices:

Chaque préjudice doit immédiatement être signalé au secrétariat du Salon et doit être confirmé par un **procès-verbal de la police**. La valeur de l'objet volé et/ou endommagé doit être justifiée à l'aide d'une facture ou d'un justificatif d'achat.

Aucune indemnisation ne sera versée à l'exposant tant que les factures du Salon du Meuble ne seront pas réglées.

6. Catalogue & site web

a. Photo & logo (obligatoire)

Envoyez-nous le plus rapidement possible une photo digitale de bonne qualité ainsi que votre logo. Vous pouvez télécharger vos photos vers le serveur sur votre page en ligne personnelle, par email ou (si les photos en haute résolution sont trop lourdes pour un envoi par mail) vous pouvez utiliser le service simple et gratuit de Wetransfer (www.wetransfer.com).

Photo et logo doivent nous parvenir **avant le 15 septembre!**

Photo et logo doivent nous parvenir digitalement et répondre aux critères suivantes:

- **Photo produit** (sans mise en page, sans texte ou slogan).
- **Résolution de 300dpi!!!**
- Les **mesures minimales** de la photo pour le catalogue sont **10 cm x 15 cm**.
- Les images sont à sauvegarder en Jpeg, TIFF ou EPS.
- Le **nom** de la photo (le fichier) doit contenir le nom de la société.

Pour la mention de vos coordonnées dans le catalogue et sur le site internet, une participation de 150€ est obligatoire (comme indiqué sur votre formulaire d'inscription). Une page supplémentaire est possible aux mêmes conditions.

Les fautes d'impression, omissions ou erreurs involontaires n'engagent pas la responsabilité du Salon International du Meuble-Bruxelles. En cas de contestation, seuls les Tribunaux de Bruxelles seront compétents.

Toute correspondance concernant le catalogue et le site web du Salon du Meuble Bruxelles viendra directement de notre organisation, en ne passe jamais par un tiers.

A nouveau, nous vous rappelons que le Salon du Meuble se distancie complètement d'organisations douteuses telle que International Fairs Directory qui utilisent les données de notre site web de manière trompeuse.

b. Vos coordonnées

Contrôlez et/ou adaptez vos données de contact pour le catalogue et le site web via votre compte en ligne personnel.

c. Classification par article

Indiquez quelle(s) catégorie(s) représente(nt) le mieux vos produits sur votre compte en ligne personnel, afin que les visiteurs vous retrouvent facilement sur notre site web.

7. Sécurité

a. Règlement de sécurité

Brussels Expo a désigné AIB-Vinçotte comme partenaire officiel pour assurer la sécurité des personnes impliquées dans la construction des stands.

Durant le montage et démontage, le coordinateur de sécurité contrôlera si les travaux sont exécutés selon les normes de sécurité réglementaires. En cas d'infraction grave, les travaux pourront éventuellement être arrêtés.

Afin que le coordinateur soit informé à temps de la nature des travaux et de pouvoir mesurer les risques éventuels, l'exposant et/ou constructeur de stand est tenu, avant d'entamer les travaux, de renvoyer la charte de sécurité dûment complétée et signée. **Compléter cette charte est une obligation légale!** Les exposants n'ayant pas rempli cette charte ne peuvent pas débiter les travaux!

Le règlement de sécurité complet de Brussels Expo peut être téléchargé sur votre compte personnel en ligne. Afin d'y accéder, veuillez employer le lien que nous vous avons envoyé par e-mail.

Extincteurs:

Il est obligatoire de placer un **extincteur** bien en évidence sur les stands d'une superficie supérieure à 72m². Le cas échéant, il est possible d'en acheter un auprès de De Roeve Lightscape (info.lightscape@deroeve.com) ou d'en louer un auprès de la firme Van Os (www.vanos.eu).

Utilisation de bouteille à gaz:

Sous-entendu tous les gaz sous forme de bouteille sous pression. Vu que les bouteilles de gaz (inflammables ou ininflammables) peuvent exploser ou catapulter suite à un échauffement, la présence de TOUTE bouteille de gaz et la nature dudit gaz doit être signalée au secrétariat **(également celle pour les fûts à bière)**. Prière de nous renvoyer un plan de votre stand en cochant l'endroit où elles se trouvent.

Bougies:

L'exposition ou l'utilisation de feu ou de bougies allumées est interdite.

Vêtements de sécurité:

Le port de vêtements de sécurité est obligatoire durant le montage et le démontage.

b. Charte de sécurité (obligatoire)

	CHARTRE POUR LES EXPOSANTS ET LEURS CONSTRUCTEURS DE STANDS	
---	--	---

Nom du salon: Salon du Meuble Bruxelles.....**Date du salon:** du 05 au 08 novembre 2017

Exposant :**Nr du palais et du stand:**

Cher exposant,

Votre stand peut être monté de deux manières différentes.

Veillez cocher ce qui est d'application dans votre cas:

- ☐ A. Vous louez un stand tout prêt de l'organisation.
- ☐ B. Vous construisez vous-même le stand, ou vous le faites monter par un monteur de stands.
Dans ce cas, nous souhaitons recevoir certains renseignements complémentaires en rapport avec la manière dont ce stand est monté. Veillez cocher ce qui est d'application:
- ☐ 1. Vous construisez un stand modulaire (hauteur limitée à 2,5m)
 - ☐ 2. Vous construisez un stand (moins de 2,5m de haut)
 - ☐ 3. Vous construisez un stand modulaire (plus de 2,5m de haut) – sans étage
 - ☐ 4. Vous construisez un stand (plus de 2,5m de haut) – sans étage
 - ☐ 5. Vous construisez un stand avec un étage accessible (privé ou public)
 - ☐ 6. Le monteur de stand place de l'éclairage professionnel (ponts lumineux) ou du matériel audiovisuel.

Dans les cas 2, 4, 5 et 6 le monteur de stands doit également ajouter une analyse de risque.

Données du MONTEUR DE STANDS

Adresse:..... Nr.

Nr postal: Commune:

Tél : Fax:

Le responsable de chantier : GSM :

Sous-traitants éventuels :

	Données du sous-traitant (nom, adresse, tél)	Description du travail (voir point B)
1		
2		

DECLARATION D'INTENTION¹

1. Le soussigné renvoie cette charte complétée et signée et confirme qu'il a lu et clairement compris les consignes de sécurité applicables à BRUSSELS EXPO. 2. Il s'engage à respecter scrupuleusement ses obligations en matière de Sécurité, Santé et Environnement. Il transmettra la brochure d'information au monteur de stand et lui demande, si nécessaire (voir point B), de joindre une analyse de risque. 3. Le soussigné déclare avoir reçu les prescriptions de sécurité de BRUSSELS EXPO du Comité Organisateur et qu'il prendra les initiatives nécessaires pour informer du contenu de ce document tous ses travailleurs et, le cas échéant, également les sous-traitants qui travaillent pour son compte. 4. Le soussigné déclare qu'en cas d'accident de travail sur le stand, il contactera immédiatement le coordinateur de sécurité et lui transmettra l'information complémentaire nécessaire.	 / / Date Nom et fonction Signature
---	---

Ce document doit être renvoyé au coordinateur de sécurité dûment complété à: bruexpo@vincotte.be et complété des éventuelles analyses de risque **avant le début des travaux**.

¹ Déclaration d'intention, conforme à l'article 29 de la Loi sur le bien-être.

8. Optimalisez votre participation

a. Balthazar awards

La remise de prix Balthazar représente un instrument idéal pour optimiser votre participation au Salon du Meuble. Elle vous permettra de mettre votre collection, ainsi que votre société, en valeur pendant le salon, grâce à une remise des prix festive et du matériel promotionnel sur votre stand. A l'issue du Salon, les gagnants seront également mentionnés et présentés dans la presse spécialisée. Ils recevront également du matériel promotionnel personnalisé pour leurs propre communication d'après-Salon. Finalement, les gagnants seront aussi mis à l'honneur dans la communication du Salon du Meuble.

Les nominations et la sélection définitive se fera par un jury professionnel composé de personnes étroitement impliquées dans la branche.

Règlement général:

- **Participants:** Tous les exposants au Salon du meuble, aussi bien belges qu'étrangers. Chaque participant peut présenter au maximum 3 articles. Le jury décide seul où il passe et a le droit de nommer des produits non présentés.
- **Nouveaux produits:** Entrent en ligne de compte : uniquement les nouveaux produits, nous entendons par là des produits créés pour la collection automne-hiver 2017/2018.
- **Nominations:** Par catégorie, un certain nombre de produits seront nominés. Les membres du jury distribueront des labels distinctifs que les exposants apposeront sur les articles choisis dans leur stand.
- **Sélection d'un gagnant et deux lauréats par catégorie:** En fin de compte, le jury sélectionnera un seul gagnant et deux lauréats par catégorie. Le jury fera un rapport et justifiera la retenue de l'article. Critères possibles : le design, l'originalité, l'apport technologique, la fonctionnalité, l'utilisation de matériaux innovateurs, le développement durable, l'aspect intemporel, la multifonctionnalité ...
- **And the winner is...** : Le **mardi 7 novembre** la remise des prix festive aura lieu vers **19h30 dans le hall 3 (bar Square)**, vous y êtes tous le bienvenu!



[illegible]

16

b. Styles tendances

Comme les Balthazars, les Styles tendances représentent le moyen idéal pour optimiser sa participation au Salon et de mettre ses nouvelles collections en valeur.

Comme chaque année, notre directrice artistique Siegrid Demyttenaere a développé 3 styles tendances. Ceux-ci reflètent les tendances de la prochaine saison dans le secteur du meuble. Chaque thème est élaboré dans un 'moodboard' bien spécifique : un collage de couleurs, matériaux, formes, dessins et commentaires. Ces 'moodboards' constituent une source d'inspiration pour la mode de 2018.

Que ces thèmes ne sont pas uniquement théoriques, se remarque au Salon du Meuble grâce à vos nouveaux modèles. Une sélection de ceux-ci est présente dans les passages entre les Halls. A cet endroit nous étalons votre modèle dans un décor sensé et esthétiquement réussi, mais dans un contexte différent de celui de votre stand. Les visiteurs contemplent votre modèle d'un autre œil, et sont stimulés d'en découvrir plus sur votre stand. Evidemment, chaque modèle sera pourvu de son nom, du fabricant et de son numéro de stand.

En page suivante, vous trouverez un formulaire d'inscription. Une photo, un croquis ou même un simple dessin suffisent. **Le meuble même doit être disponible le samedi avant l'ouverture.**

Ci-dessous, vous trouverez quelques exemples de ces passages tendances de l'édition 2016:



Formulaire d'inscription Styles tendances - à nous renvoyer avant le 29/09.

[illegible]

Prière de renvoyer à vt@salondumeuble.be ou de faxer au +32 2 558 97 30

c. Photos supplémentaires site web

Vous avez la possibilité de placer des photos supplémentaires auprès de vos coordonnées sur notre site web. Vous pouvez commander l'espace supplémentaire sur votre compte en ligne personnel.

d. Publicité supplémentaire dans le catalogue

Il vous est loisible d'insérer une publicité dans le catalogue du salon à un prix très attractif. Vous pouvez commander l'espace publicitaire sur votre compte en ligne personnel.

e. Information pour la presse

Pour mieux répondre à vos objectifs de Salon, une bonne information destinée à la presse est primordiale. Procurez-nous un dossier de presse au centre presse au stand VIP à l'entrée du hall 5. Il sera mis à disposition de la presse.

f. Publicité

Durant le salon, toute publicité est strictement interdite en dehors des stands (donc aussi dans les couloirs)! Si vous souhaitez faire de la publicité pendant la période de salon, la société Mediaexpo est le seul partenaire officiel du Salon du Meuble de Bruxelles. Vous pouvez les contacter par e-mail : sales@mediaexpo.be.

9. Divers

a. Musique sur votre stand

La musique ne peut pas être dérangeante. Vous êtes prié de ne pas dépasser le niveau de 80Db. L'organisation prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect. N'oubliez pas les formalités à remplir auprès de la SABAM et de la RENUMERATION EQUITABLE. Pour la Sabam, prière de contacter le +32 22 86 82 11, par fax +32 22 30 05 89 ou par e-mail contact@sabam.be. La demande d'autorisation peut être téléchargée via www.sabam.be. Pour la Rémunération équitable, prière de prendre contact au +32 2 710 51 00 ou par e-mail (info@bvergoed.be). Vous trouverez des informations détaillées en consultant www.bvergoed.be, où vous pourrez également imprimer votre formulaire de déclaration.

b. Internet

Une connexion Wifi – limitée et non garantie – est mise gratuitement à votre disposition dans les halls de Brussels Expo. Suite aux limitations de ce service, nous conseillons aux exposants pour qui une connexion est indispensable, de commander un accès à internet séparé via le webshop de Brussels Expo (vous trouverez le liens vers le webshop de Brussels Expo sur votre compte en ligne personnel).

c. Surveillance/Sécurité

Le site de Brussels Expo ainsi que les halls sont sous surveillance pendant le salon. Le personnel de sécurité commence dès le premier jour du montage et termine le dernier jour du démontage.

d. Guichet automatique de banque

Durant le salon, vous trouverez un guichet automatique de banque dans le Hall Astrid ou à l'extérieur de l'enceinte derrière le hall 2.

e. Interdiction de fumer

Nous vous rappelons l'interdiction générale de fumer dans les espaces d'exposition réservés aux salons professionnels et grand public. La loi est d'application aussi bien durant les Salons que lors des montages et démontages.